

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210621-014****du 21 juin 2021****n°014****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS () :

EXCUSES (4) : M.CIBERT, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, M.MEUNIER

Nom du secrétaire de séance : Odile LANDREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DROIN**OBJET : Attribution de l'appel à projet pour l'animation de la pépinière d'entreprises René MONORY (2021 / 2023) - Attribution d'une subvention au RADEC**

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a lancé un appel à projet pour assurer l'animation de la pépinière d'entreprises René Monory et l'animation économique du territoire de Grand Châtellerault.

Ce quatrième appel à projet fait suite à ceux de 2011 2014 et 2018, pour l'animation et l'accompagnement des entreprises hébergées au sein de la pépinière d'entreprises René Monory et le suivi des zones d'activités économiques. La convention signée avec le RADEC, Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique Châtelleraudais, association lauréate, ayant pris fin, Grand Châtellerault a souhaité lancer ce nouvel appel à projet.

Il s'agit, en tenant compte de l'intérêt du territoire, de constituer un véritable réseau d'acteurs économiques autour des créateurs et repreneurs d'entreprise, afin de les accompagner dans le développement de leur structure, mais également de poursuivre la synergie initiée avec les acteurs économiques autour d'un plan d'actions économiques à l'échelle de Grand Châtellerault.

L'appel à projet d'une durée de 3 ans, a été lancé le 01 février 2021, avec une date limite de réponse fixée au 31 mars 2021. Les associations loi 1901 ou GIE (Groupement d'Intérêt Économique) souhaitant s'investir activement dans le territoire de Grand châtellerault ont pu y répondre, en formulant leur projet.

Le comité de sélection, réuni le 2 avril 2021, a attribué l'appel à projet au RADEC (Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique Châtelleraudais), proposition qui répond le mieux à l'intérêt local.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, d'une durée de trois ans, est contractée avec le RADEC.

Pour mettre en oeuvre son plan d'action, le RADEC sollicite, au titre de l'année 2021, une subvention de 15 000 €.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210621-014****du 21 juin 2021****n°014****page 2/3**

L'association RADEC sollicite, en plus de la subvention, à l'instar des neuf dernières années, une mise à disposition d'un agent territorial, au prorata de 10 heures par mois, pour gérer les besoins administratifs des actions économiques développées. L'association RADEC remboursera chaque année à Grand Châtellerault le montant de la rémunération et des charges sociales de l'agent territorial, au prorata du temps de mise à disposition.

L'association RADEC prévoit de mettre en œuvre le plan d'actions suivant:

I/ Mise en place d'actions d'animation et d'accompagnement des entreprises hébergées au sein de la pépinière : professionnalisation et échanges d'expériences

- 1. Examiner les projets de candidatures d'hébergement d'entreprises au sein de la Pépinière en lien avec la collectivité, via un comité de sélection. Le RADEC sera en appui technique et donnera pleinement son avis sur la pertinence des intégrations.*
- 2. Accompagner les entreprises hébergées et les aider à la prise de décision :
 - a) participation d'un ou deux chefs d'entreprise du RADEC à l'entretien trimestriel de suivi avec chacune des entreprises hébergées, dans l'objectif de détecter toute difficulté et favoriser la mise en relation avec un dirigeant/cadre bénévole expérimenté.*
 - b) expertise assurée par les partenaires du RADEC : experts-comptables / avocats / assureurs lors des phases de démarrage et de croissance, ainsi que pour chaque difficulté qui pourrait être rencontrée par le chef d'entreprise.*
 - c) co-développement : mener une réflexion collective autour d'une problématique propre à une entreprise hébergée.**
- 3. Animer la pépinière : faire des journées portes ouvertes pour les entreprises, organisation de délégations pour les salons professionnels... Temps mensuel d'échange avec les entreprises hébergées sous forme d'un déjeuner.*

II/ Animation économique du territoire de Grand Châtellerault, en lien avec les autres réseaux pré-existants

- 1. Fédérer les entreprises de l'ensemble du territoire de Grand Châtellerault autour de projets et d'animations communs à travers des animations terrains et une communication digitale dédiée aux acteurs économiques du territoire.*
- 2. Réflexion autour de la création d'un espace de coworking et d'un fablab.*
- 3. Soutien à la commercialisation des locaux disponibles de la Pépinière Monory, notamment les ateliers.*
- 4. Nourrir les échanges : animation territoriale pour renforcer le lien entre les entreprises hébergées et les autres acteurs économiques, mise en réseau avec les autres associations économiques afin de créer de la transversalité ; transmission de l'information sur le monde économique.*
- 5. Informer et former les entrepreneurs : atelier mensuel d'une heure « Anticiper & Agir », ateliers réguliers d'une demi-journée sur les thématiques du quotidien du chef d'entreprise, organisation de conférences.*
- 6. Co-organisation du concours Créa'Vienne*
- 7. Contribuer à l'image dynamique de Grand Châtellerault (valoriser l'image de l'industrie 4.0)*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210621-014

du 21 juin 2021

n°014

page 3/3

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif aux actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,

VU l'avis du comité de sélection ad hoc qui s'est réuni le 2 avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner les jeunes entreprises qui sont hébergées au sein de la pépinière d'entreprises René Monory, afin de contribuer à la pérennité de leur projet,

CONSIDERANT la nécessité de créer un lien entre les entreprises hébergées et le tissu économique local,

CONSIDERANT que cette activité d'accompagnement doit relever, a priori, de l'initiative privée,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association RADEC à la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de retenir la proposition faite par l'association RADEC dans le cadre de l'appel à projet, dont le plan d'actions sur trois ans ci-joint correspond à l'intérêt local,
- d'attribuer à l'association RADEC une subvention pour 2021 de 15 000€, le versement sera fait en une fois, dans les conditions de remboursement énumérées en préambule
- d'accorder pour la durée de la convention, la mise à disposition d'un agent territorial pour les besoins de l'association, à raison de dix heures par mois,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cet objet.

La dépense liée à la subvention sera imputée au budget principal sur le compte budgétaire 90.10/6574/4300.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD